

Changement mode de scrutin au Comité directeur

Dossier soumis au vote des clubs



**Assemblée générale
extraordinaire**

30 novembre 2018

- Linars -

AGE - 30/11/2018

- Ce dossier a pour objectif de **préparer l'élection du prochain Comité directeur** qui interviendra lors de l'assemblée générale de juin 2020
- Il propose de changer le mode de scrutin en passant d'un scrutin « plurinominal » à un scrutin « de liste »
- L'objectif est de permettre aux clubs de savoir pour qui et pour quoi ils votent
- Une telle modification doit être **votée par les clubs** :
 - **en AG extra-ordinaire** (modifications statuts)
 - **1 an minimum avant la date des élections** (→ il sera présenté à l'AG financière de novembre 2018)

- **Le Comité directeur du District est élu, pour 4 ans, par les clubs en assemblée générale**
- **Il est composé de 23 membres :**
 - **19 élus** au scrutin plurinominal
 - **4 représentants des familles désignés** par leurs pairs :
féminines, arbitres, éducateurs et médecin
- **Les prochaines élections auront lieu en juin 2020**
- **Le mode scrutin actuel est dit « plurinominal »** (voir page suivante)

Le scrutin plurinominal

AGE - 30/11/2018

Les principes :

- tout le monde peut faire acte de candidature (sous conditions néanmoins)
- possibilité de rayer des noms proposés
- ce sont les 19 personnes qui ont le plus de voix qui sont élues

AVANTAGES	INCONVENIENTS
Tout le monde peut faire acte de candidature	Choix subjectif → le vote se fait sur les personnes et non sur un programme
	La gouvernance est plus difficile à mettre en place car l'on ne sait pas qui va être élu... et pour quelle fonction
	Rallonge l'AG car il faut faire 2 votes : celui des membres du Comité...puis celui du Pdt proposé par le comité NB : se vote se fait souvent à mains levées...ce qui est illégal

AGE - 30/11/2018

Les principes :

- constitution de listes complètes de 23 (dont les 4 représentants des familles)
- vote pour une liste entière → *pas de possibilité de rayer des noms*

AVANTAGES

Choix plus démocratique → on sait pour qui et pour quoi l'on vote : **1 liste = 1 programme = 1 équipe**

La gouvernance est plus facile à mettre en place car l'on sait qui fera quoi une fois élu

AG raccourcie car il n'y a qu'un seul vote lors de l'assemblée générale

RIEN NE CHANGE POUR POUR LES CLUBS : ce sont EUX qui choisissent :

- entre 2 listes (ou plus)
- OUI ou NON s'il n'y a qu'une liste

Le Comité directeur s'est exprimé à l'unanimité favorable au scrutin de liste qui offre un choix :

- **PLUS DEMOCRATIQUE** → possibilité de plusieurs listes avec des programmes différents
- **PLUS CLAIR** → les CLUBS savent pour qui et pour quoi ils votent
- **PLUS RESPONSABILISANT** → L'EQUIPE DIRIGEANTE élue a les moyens de mettre en œuvre son programme